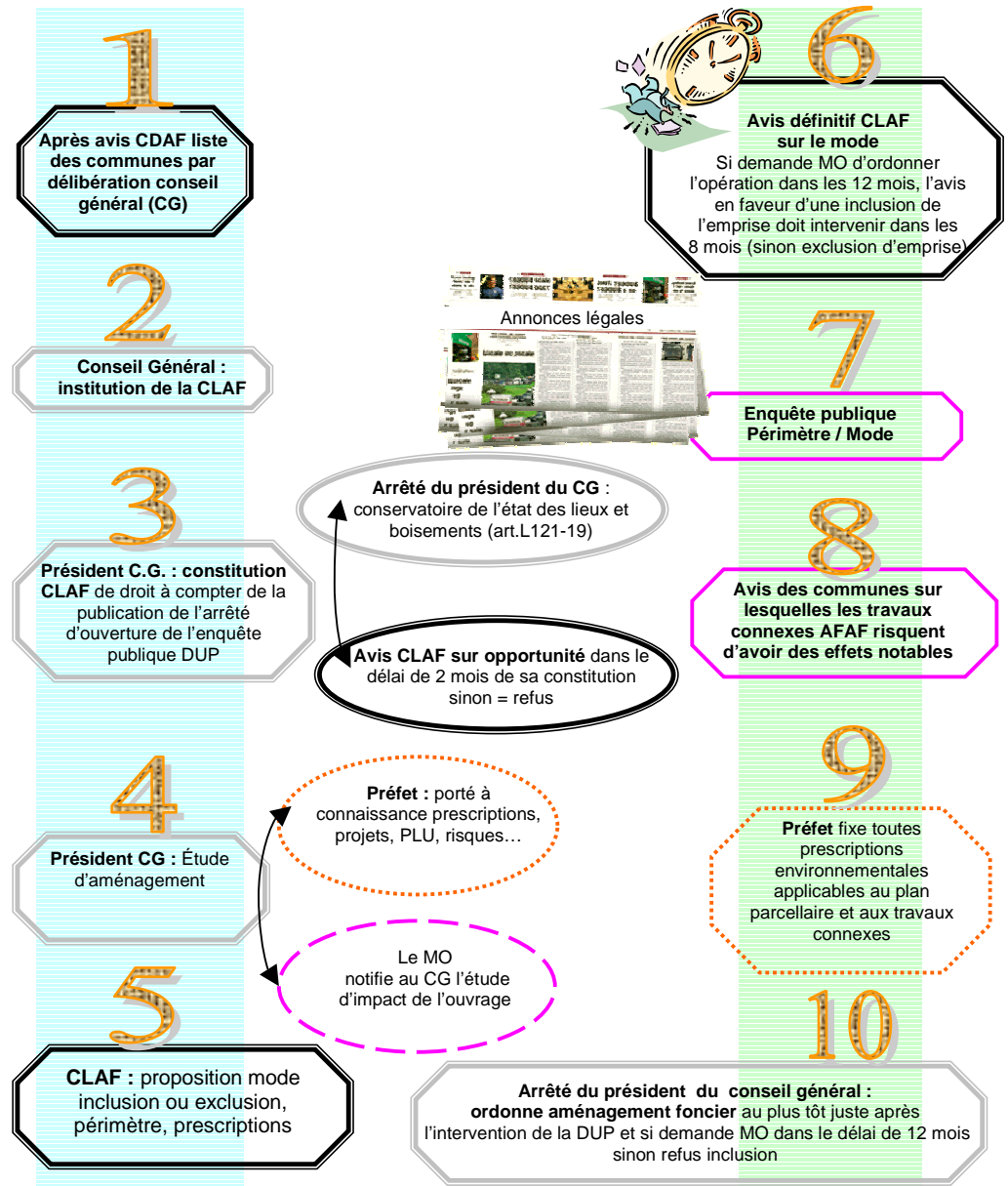
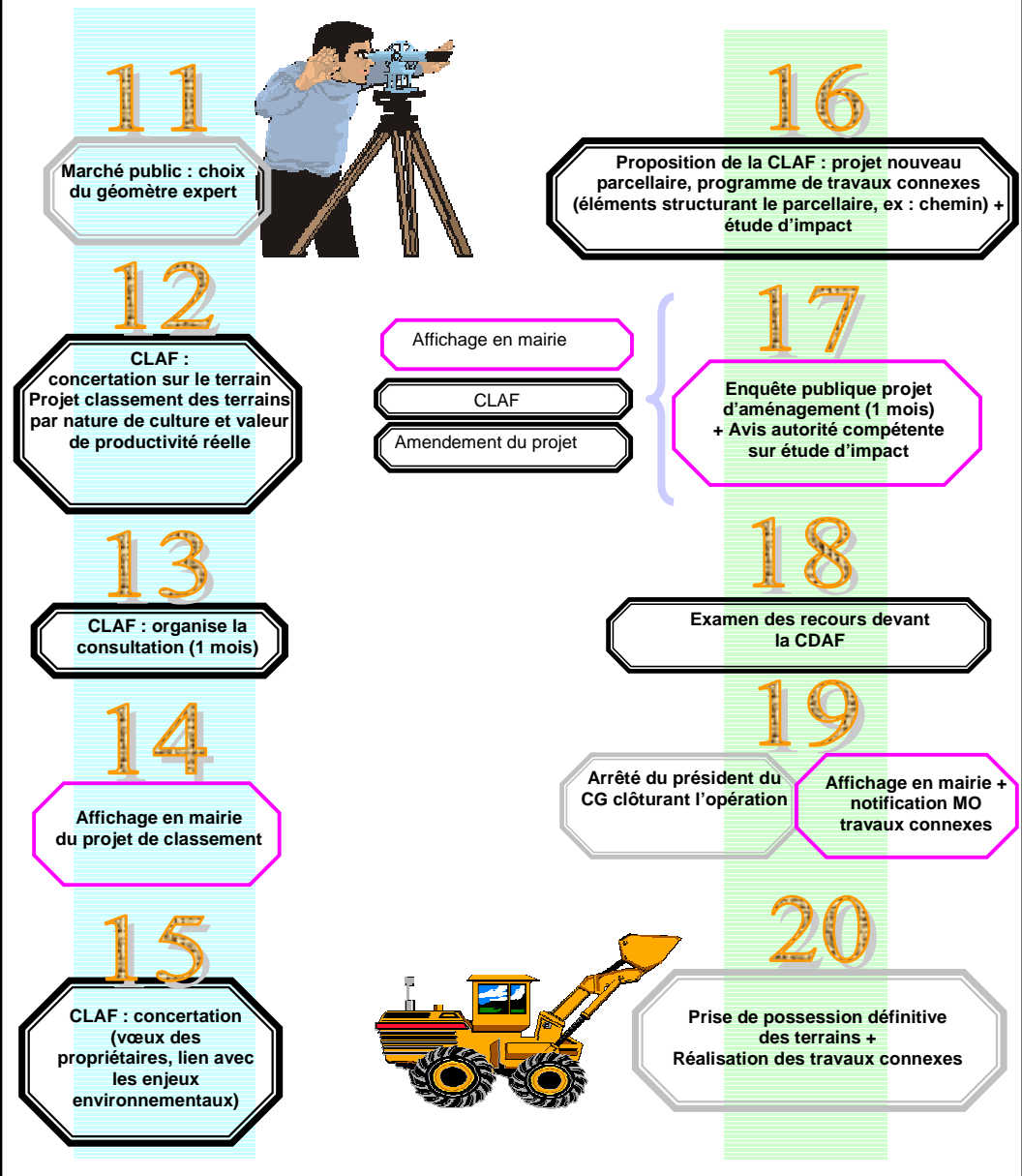


AFAF : PHASE PREALABLE EN 10 ETAPES



PHASE OPERATIONNELLE EN 10 ETAPES



Réflexion

Décision

Classement

Projet

Légende : Action départementale ; Commission aménagement foncier ; Action vers le public ; Action maître d'ouvrage infrastructure (MO) ; Action du préfet

Composition des commissions locales d'aménagement foncier (Art L123-24 code rural)

Collège	Nbre en CCAF	Personnes siégeant en CCAF	Nbre en CICAF	Personnes siégeant en CCAF		Mode de désignation
				Commune A	Commune B	
Présidence (commissaire enquêteur)	1	Président ①	1	Président ①		Désigné par le président du TGI
Secrétaire de la commission	1	Secrétaire (voie non délibérante)	1	Secrétaire (voie non délibérante)		Désigné par le DGS du CG
Elus municipaux	2	Maire et conseiller municipal ②	1+1	Maire ou conseiller municipal		Désignés par le Maire
Exploitants agricoles	3	Exploitants ②	2+2	Exploitant ①		Désignés par la chambre d'agriculture
Propriétaires de biens fonciers non bâtis	3	Propriétaires ②	2+2	Propriétaire ①		Elus par le conseil municipal
Personnes qualifiées protection de la nature (PQPN)	2	PQPN ②	1+1	PQPN ①		Désignés par le président du CG
	1	PQPN ①	1	PQPN ①		Désignés par le président du CG sur proposition de la chambre d'agriculture
Fonctionnaires territoriaux	2	Fonctionnaires ②	2	Fonctionnaires ②		Désignés par le président du CG
Services fiscaux	1	Délégué du directeur	1	Délégué du directeur		Désigné par le directeur des services fiscaux
Elu départemental	1	Représentant du président ①	1	Représentant du président ①		Désignés par le président du CG
Maire d'ouvrage infrastructure	1	Représentant (voie non délibérante)	1	Représentant (voie non délibérante)		Désigné par le maître d'ouvrage
Administration chargée du contrôle (Préfecture)	1	Représentant (voie non délibérante)	1	Représentant (voie non délibérante)		Désigné par la préfecture
Si le périmètre comprend						
Une Aire AOC	1	Représentant	1	Représentant		Désigné par l'INAO
Un parc naturel régional	1	Représentant	1	Représentant		Désigné par le parc
Total des membres siégeant au sein de la commission	21		23			

① ou ② = nombre de suppléants associés



Commission
Locale d'
Aménagement
Foncier

SCHEMA DES PRINCIPALES ETAPES D'UN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER

(A.F.A.F.)

Dans le cadre de l'article 123-24 du code rural

Lexique tableau et schéma :

CDAF : Commission Départementale d'aménagement foncier
CLAF : Commission Locale d'Aménagement Foncier comprenant les CCAF : Commissions Communales d'aménagement Foncier et les CCAF : Commission InterCommunes d'Aménagement Foncier
PLU : Plan Local d'Urbanisme
MO : Maître d'Ouvrage
DUP : Déclaration d'Utilité Publique

